

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC 2024/AC/070

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation n°23A014 portant sur les travaux de reconstruction de la salle Leplat, extension des loges du zéphyr, création de logements et de cellules commerciales, divisé en 16 lots,

Vu l'analyse des offres qui conduit à attribuer le lot n°13 sols sportifs à la société STTS, laquelle a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché public n°2024-024 avec la société STTS, sis 40 rue du commerce 51350 CORMONTREUIL ayant pour objet des travaux de sols sportifs, pour son offre de base pour un montant de 66 647.10 euros hors taxes soit 79 976.52 euros toutes taxes comprises.

Les montants sont repartis par phase de travaux comme suit :

- Reconstruction de la salle de sport LEPLAT : 66 647.10 € hors taxes soit 79 976.52 € toutes taxes comprises

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 07 mars 2024

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.



Pascal NYS



